



**Réunion du Bureau Directeur
Du 26 septembre 2025
Au siège du District**

Présents :

Messieurs Jean-Marie Bécrot, Patrice Carpentier, Michel Corniaux, Gilles Cousin, Eric Freling et Pascal Poidevin.

Excusé :

Messieurs Paul Pesin et Cédric Ibatici.

Participe :

Monsieur Olivier Cambraye (Directeur administratif)

1. Championnats et coupes féminines à 8 :

Le bureau prend note de la décision du conseil de ligue en date du 11 septembre 2025 de renouveler la possibilité au district d'autoriser les joueuses U16 féminines à participer en catégorie à 8 dans les championnats et coupes du district.

De fait :

- l'article 1 du règlement des championnats féminins à 8 dispose :
« Le District Aisne de Football organise annuellement un championnat féminin seniors à 8 réservé aux licenciées séniors, U19F, U18F, U17F et U16F (participation maximum de 3 joueuses U16F-U17F au total).
Les joueuses U16F et U17F doivent bénéficier d'un double sur classement pour participer aux rencontres.
Il se déroule suivant les règles du football à 8. »

- L'article 13 du règlement des coupes féminines à 8 précise :
« Le nombre de joueuses U16F et/ou U17F autorisées à participer est limité à 3 avec un double-sur classement. Le nombre de mutations est limité à 4 joueuses dont 2 mutations hors période maximum (art. 160 RG FFF). Les joueuses licenciées après le 31 janvier ne sont pas autorisées à participer aux rencontres (art. 152 RG FFF). Une rencontre ne peut débiter ou se poursuivre si une équipe comporte moins de 6 joueuses, de ce fait une équipe présentant moins de 6 joueuses sera déclarée forfait. »

2. Agenda :

Le bureau valide la date du 3 novembre 2025 pour la réunion du comité directeur préparatif à l'Assemblée Générale du 28 novembre 2025.

Le Président
Pascal Poidevin

Le Secrétaire
Michel Corniaux